

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1010 30/09/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 septembre 1952

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1952

Date du numéro
1 novembre 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Galeb Rague et Idriss Moussa sont engagés, pour compter du 1er septembre 1952, en qualité de mécaniciens au salaire mensuel forfaitaire de sept mille francs (7.000 fr.), exclusif de toute indemnité y compris les charges de famille, et mis à la disposition du Directeur du Service de Santé.